

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-06-076

Objet : Budget annexe parc de stationnement : affectation des résultats 2020

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2021, ont été repris de manière anticipée, les résultats du budget annexe parc de stationnement 2020 dans la mesure où le vote du compte administratif 2020 n'a pas pu être adopté lors du vote du budget primitif 2021 afférent à ce service.

Nous venons de voter le compte administratif dudit budget annexe 2020, une délibération d'affectation des résultats définitive, en théorie, doit intervenir afin de pouvoir exécuter le titre de recettes sur le compte « 1068 ».

Cependant, seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Dans la mesure où le résultat de fonctionnement 2020 de ce budget annexe est égal à zéro, une telle délibération d'affectation des résultats n'est donc pas nécessaire, je vous propose toutefois de procéder encore cette année à une telle présentation qui a le mérite de tracer le résultat de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 073-217303064-20210624-21_06_076-DE



Je vous rappelle donc les résultats budgétaires de l'exercice 2020 de ce budget annexe :

- un résultat de fonctionnement de 0 €
- un excédent d'investissement de 2 434.86 €

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un déficit d'investissement de 24 786.48 €.

Je vous propose d'affecter les résultats ci-dessus ainsi qu'il suit :

- ✓ report de la somme de 24 786.48 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 juin 2021,

Oui l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'affecter les résultats du budget annexe parc de stationnement 2020 de la manière suivante :
 - ✓ report de la somme de 24 786,48 € en déficit de la section d'investissement au compte 001.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture: 25/06/2021

Affichage: 25/06/2021

Valloire, le 25/06/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

